



AR Préfecture

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 26 AVRIL 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le dimanche 5 avril, à 9 heures, sous la présidence de M. Claude Faucher, Maire, se sont réunis à la mairie dans la salle du Conseil, les membres du Conseil Municipal de Saint-Paul-de-Tartas, régulièrement convoqués, le lundi 13 avril deux-mille vingt-six conformément aux dispositions de l'article L2121-11 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Date de la convocation : 13 avril 2026

Membres élus : 11

Présents : Beaumel Christiane, Boyer David, Chanial Eric, Faucher Claude, Granouillet Fabrice, Jallat Bernard, Lailheugue Blandine, Madinier Georges, Mugnier Marie-Laure, Soulier Virginie,

Membres présents : 11

Représentée : Grange Béatrice par Granouillet F.

Absent non représenté : /

Votants : 11

Secrétaire de séance : Blandine Lailheugue

n° 2026-45

Objet : Délibération désignation des délégués responsables salle des fêtes – locaux communaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que :

- la mise à disposition de locaux communaux implique la désignation d'interlocuteurs parmi les membres du Conseil

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner délégués interlocuteurs pour la mise à disposition des locaux communaux :

- **Salles des fêtes de Saint-Paul de Tartas, Four, autres locaux éventuels au Bourg:**

Nature	Nom	Prénom
Déléguée	Lailheugue	Blandine
Délégué suppléant	Boyer	David
Déléguée suppléante	Soulier	Virginie

- Ecole des Uffernets, autres locaux éventuels hors Bourg de Saint-Paul de Tartas :

Nature	Nom	Prénom
Délégué	Boyer	David
Délégué suppléant	Grange	Béatrice
Déléguée suppléante	Faucher	Claude
Déléguée suppléante	Soulier	Virginie

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
29 AVR. 2026

AUTORISE le Maire à signer toute pièce à intervenir.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Par :	
Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	2
Ne prend pas part au vote :	-

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de Séance,

Le Maire,

Blandine Lailheugue



Claude Faucher


